

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 011/2023 Page 1

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

| Nombre de conseillers | | |
|-----------------------|--------|-------------|
| En exercice | 10 | |
| Présents | 7 | |
| Votants | 8 | |
| Procurations | 1 | |
| POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
| 8 | 0 | 0 |
| Date de convocation | | |
| 14/02/2023 | | |

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre février à dix-neuf à heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, Maire.

Présents : MM, MARCOU Christian, SIMON Philippe, BERGEAL Jean-Pierre, COUDERT Loïc

MMES DEVEAUD Sandrine, VIDAL DA GAMMA Marina

Excusé : M. POUGET Jean-Marc (procuration donnée à M. MARCOU Christian

Absents : MM. PIESET Jean-Marc et PERRIER Antoine

A été nommé secrétaire de séance : M. MARCOU Christian

Objet : TRAVAUX DE VOIRIE 2023 – DEMANDE DE 3 « TRANCHES DE VOIRIE » AU CD19

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par l'Agence "Corrèze Ingénierie", concernant les travaux à prévoir sur les voiries communales en 2023.

DÉTAIL DES TRAVAUX

| Désignation | Montant (€HT) des travaux |
|---|---------------------------|
| TF - Opé.1a : VC route du Mégial (1) | 7 810,00 € |
| TF - Opé.1b : VC route de Vernéjoux | 15 952,50 € |
| TF - Opé.2 : VC route de Mégial (2) | 14 680,00 € |
| TF - Opé.7 : VC route de Janien | 4 184,60 € |
| Total TF | 42 627,10 € |
| Dépenses diverses, maîtrise d'œuvre, études, aléas de chantier : | 2 697,56 € |
| Montant total HT de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération : | 45 324,66 € |

Le coût total estimé de ces travaux s'élève à 42 627,10 € hors taxes soit 51 152,52 € TTC.

Le coût estimé de la maîtrise d'œuvre associée est de 2 697,56 € hors taxes soit 3 237,07 € TTC.

Le montant total estimé de l'opération est donc de 45 324,66 € hors taxes soit 54 389,59 € TTC.

Le plan de financement serait celui-ci :

| | | |
|--|-------|----------------|
| DETR – VOIRIE- TAUX MINORÉ | 35% | 15 863,63 € HT |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE – 3 TRANCHES 2022 -2023 – 2024 6000 € X 3 | 39,7% | 18 000,00 € HT |
| FONDS PROPRES DE LA COMMUNE | 25,3% | 11 461,03 € HT |
| MONTANT TOTAL DE LA DÉPENSE | 100% | 45 324,66 € HT |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Approuve le programme de voirie 2023, tel que défini ci-dessus,
- ✓ Valide le Plan de financement
- ✓ Autorise Madame le Maire à solliciter l'attribution de « 3 tranches de voirie » auprès du Conseil Départemental de la Corrèze
- ✓ Fixe le mode de dévolution des travaux suivant une procédure adaptée sans publicité sur simple consultation d'entreprises sélectionnées de manière pertinente
- ✓ Sollicite l'assistance de l'Agence "Corrèze Ingénierie" pour la maîtrise d'œuvre
- ✓ Donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches et signer les documents se rattachant à l'exécution de ces opérations

Publié le 25 février 2023

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 24 février 2023
Le Maire, Martine DUMONT



Pour copie conforme

Affichée le :

Transmise au contrôle de légalité le :